
ASA des Canaux de St André et du Poujoula
Etablissement Public régi par l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 –
Siège social : Mairie – 34460 Roquebrun
Président : Mr Joël CANALS

**L'ASA d'Irrigation des Canaux de St André et
du Poujoula informe ses adhérents**

**La liste des membres
appelés à prendre part à l'Assemblée des
Propriétaires, qui aura lieu
à la Mairie de Roquebrun**

Le jeudi 6 juillet 2023 à 18h,
sera tenue à leur disposition au siège de l'ASA
pour consultation et observation(s)

Ces éléments seront à disposition pendant 15 jours